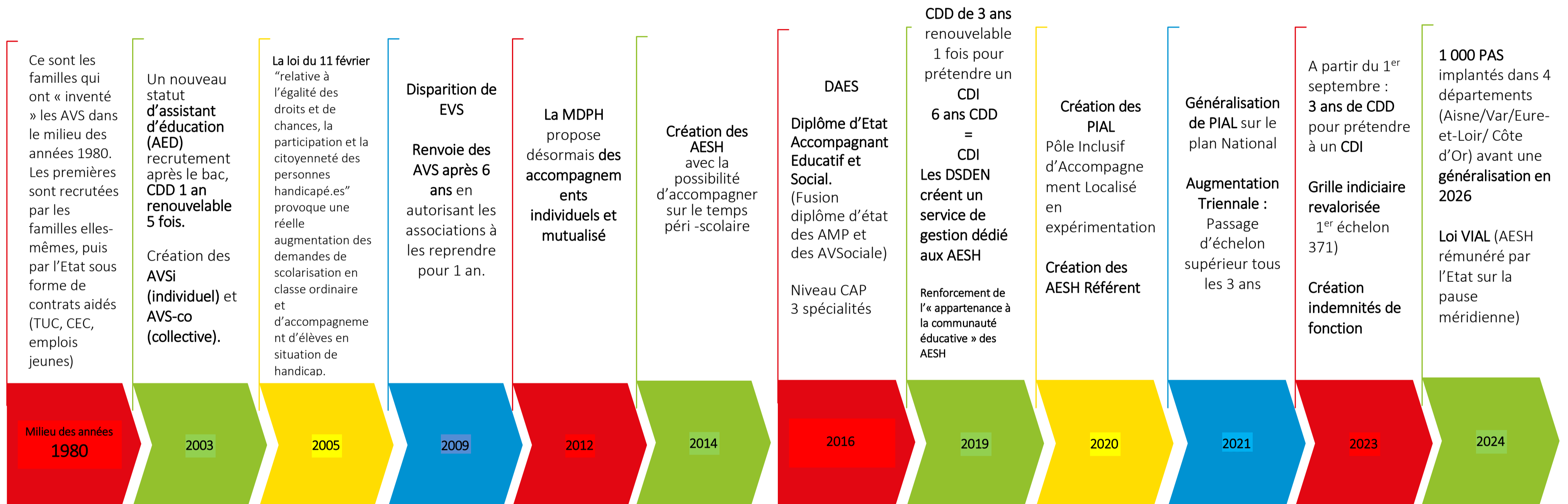


HISTOIRE DES ACCOMPAGNANT·ES

QUELQUES DATES



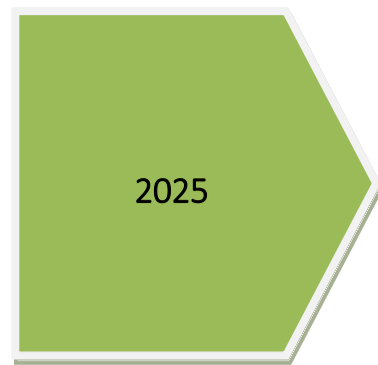
Création des emplois aidés.
Les EVS

Le MEN embauche des ASEH en plus des AVSi via Etablissement mutualisateur)

Aucune contrainte de diplôme
20h hebdo non annualisable pour une durée de 24 mois + formation adaptation à l'emploi.

Majoration de 10% de l'indemnité versée aux AESH Référents

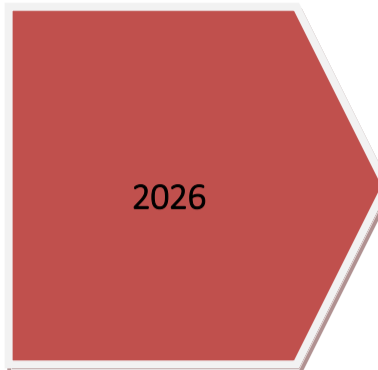
Nouvelle hausse de la valeur du point d'indice de 1.5% à compter du 1^{er} janvier 2024
L'octroi de 5 ponts d'indice majoré pour chaque échelon de la grille indiciaire



Rentrée 2025 : création de 2 000 postes d'AESH

Le MEN demande à chaque académie de choisir un département volontaire pour devenir **PAS (Pôle d'Appui à la Scolarisation)**

La **subrogation** en cas de congé maladie prévue pour le 1^{er} juillet 2025 est repoussé **en janvier 2027**



Généralisation des PAS

Des propositions à l'assemblée nationale vont dans le sens de notre principale revendication, à savoir la **création d'un véritable statut de la fonction publique et donc de créer un corps de fonctionnaires** propre aux AESH auquel les AESH en activité à la rentrée 2024 seront intégrés de droit

La création de ce corps de catégorie B, leur permettra de **sortir de la précarité, d'accéder à la formation**, qu'ils appellent de leurs vœux et de procéder à la **clarification de leurs missions**. Cette création rendra **le métier d'AESH plus attractif** et contribuera *in fine* à rendre l'inclusion scolaire concrète, et à **mieux répondre aux besoins des familles**.

Les député.es de LFI portent également la proposition de la création d'un véritable statut avec un temps complet à 24h.

ET AILLEURS ?

En Europe, plusieurs pays ont développé des métiers d'appuis aux enseignant·es en matière de scolarisation des enfants avec un handicap. Cependant, on constate des différences au niveau de la formation :

- **En Italie**, les personnels d'appuis sont de véritables enseignants ayant suivi une formation spécialisée. Ces professionnels permettent ainsi d'assurer la scolarisation de l'ensemble des enfants avec un handicap en classe ordinaire en réduisant le nombre d'élèves par classe avec au moins un éducateur spécialisé dans l'école.
- **La France et la Belgique** se caractérisent par un niveau de qualification faible et une absence de formation spécifique.

ET AUJOURD'HUI ?

Un seul « statut » existe : les AESH qui sont encore et toujours les précaires de l'Éducation Nationale, avec des temps partiels imposés et un salaire au dessous du seuil de pauvreté.

Des mobilisations explosent partout sur le territoire français avec dans le 31 des mobilisations exceptionnelles.

Il faut continuer à revendiquer un véritable statut de la Fonction Publique et des salaires décents. Après les promesses électorales de Macron, nous voulons des mesures concrètes. Nous dénonçons des conditions de travail scandaleuses, des salaires de misère : 900 euros par mois. Comment vit-on avec 900 euros par mois ? Il faut avancer vers un vrai métier, un statut de la fonction publique pour les AESH avec une titularisation pour toutes et tous.

Nous réclamons, sur la forme du volontariat, une augmentation des quotités horaires. Actuellement les contrats, qui sont en majorité à temps partiel imposés, restent bloqués. Nous demandons également une formation adaptée aux handicaps.

Aujourd'hui, avec un non renouvellement = à une démission sans possibilité de percevoir les ARE, les AESH sont condamné·es à la précarité à perpétuité, avec des collègues qui cumulent plus de 10 ans de contrats précaires sans aucune perspective de pérennisation c'est un véritable scandale!

C'est une chose que nous dénonçons fermement et c'est pour cela que nous continuerons à nous mobiliser par la grève, mais aussi par des actions de visibilité. Les citoyen·nes doivent savoir que le handicap est maltraité en France.

AESH, ENSEIGNANT·ES, PARENTS, CONTINUONS À NOUS INDIGNER !